



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cofinimmo 
INFORMATION RÉGLEMENTÉE
EMBARGO JUSQU'AU 10.11.2010 – 5:40PM

Radiation des actions Cofinimmo de NYSE Euronext Paris

Bruxelles, le 10.11.2010, 5:40PM CET

Suite à des modifications apportées au régime SIIC, il n'y a plus d'obligation de cotation sur un marché domestique. Ainsi, Cofinimmo a décidé de radier la cotation de ses actions (code ISIN BE0003593044) sur NYSE Euronext Paris. Cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration d'Euronext Paris SA. Le dernier jour de transaction à Paris est le 15 novembre 2010.

La cotation sur Euronext Brussels sera maintenue. La radiation des actions sur NYSE Euronext Paris n'impacte nullement les opérations journalières de Cofinimmo en France où la société reste très active. Par ailleurs Cofinimmo continue à bénéficier du statut fiscal français de SIIC.

Pour tout renseignement:

Ingrid Daerden

Investor Relations Manager

Tél.: +32 2 373 00 04

idaerden@cofinimmo.be

Ingrid Schabon

Corporate Communications Manager

Tél.: +32 2 777 08 77

ischabon@cofinimmo.be

Concernant Cofinimmo

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3 milliards, représentant une superficie totale de 1 700 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux et les maisons de repos. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal belge Sicafi et du statut fiscal français SIIC. Au 30.09.2010, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élève à € 1,5 milliard.

www.cofinimmo.com

together in real estate